

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/24/2020043230/justel>

Dossier numéro : 2020-09-24/04

Titre

24 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement wallon prolongeant les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 2020 portant des dispositions diverses en matière de fonction publique dans le contexte de la reprise des activités suite à la pandémie de COVID-19

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 01-10-2020 page : 69200

Entrée en vigueur : 01-10-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 2020 portant des dispositions diverses en matière de fonction publique dans le contexte de la reprise progressive des activités suite la pandémie de COVID-19 sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2020, conformément à l'article 7 dudit arrêté.

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2020.